



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de
Sainte-Pezenne

Mardi 21 novembre 2017 – 20h00 - 22h30

Maison des associations

Service Proximité et Relations aux Citoyens

Rédacteur : Mathieu Jacquemin

Co-Président élu : Elmano MARTINS.

Elus municipaux : Anne-Lydie HOLTZ ; Dominique SIX ; Florent SIMMONET

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL, Cheffe du service Proximité et Relation aux Citoyens ; Mathieu JACQUEMIN, Coordinateur de la participation citoyenne

Membres : Christine ARMAND ; André BEAUDOIN ; Nicole BOUJU ; Sébastien CHEVRIER ; Benoit FACQUIER ; Janine GACHIGNARD ; Paul GUILBERTEAU ; Gaëlle INTES ; Maryse LEMAITRE ; Jean-Michel MAGRET ; Patrick MARTIN ; Sylviane PLANCHOT ; Hervé POUVREAU ; Jezabel POUVREAU ; Jean VIGNET.

Excusés : Olivier AUBINEAU ; Ophélie GOUY ; Yannick PRUNIER ;

Public : 23 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Accueil et présentation des membres 2
 2. Présentation du dispositif de la Participation citoyenne et des Conseils de quartier 2
 3. Installation du nouveau Conseil de quartier 3
 4. Commissions et groupes de travail thématiques 4
 5. Informations sur les projets en cours 5
 6. Questions diverses 5
 7. Prochains rendez-vous 6
-

1. Accueil et présentation des membres

Par Elmano MARTINS, Conseiller municipal et Co-président élu du Conseil de quartier de Sainte-Pezenne. Elmano MARTINS, remercie pour leur engagement les conseillers s'étant impliqués sur la première « mandature » des conseils de quartier de 2014 à 2017, pour leur travail en commission, leurs réalisations. Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et plus particulièrement aux nouveaux venus.

Les élus présents et les conseillers de quartier procèdent ont procédé à une présentation lors d'un tour de table.

2. Présentation du dispositif de la Participation citoyenne et des Conseils de quartier

Présenté par Anne-Lydie Holtz, Adjointe au Maire

2.1 - Fondamentaux de la vie participative niortaise

Rappel des objectifs d'origine :

- Donner aux habitants les moyens de contribuer à la vie des quartiers
- Mettre en place et assurer le fonctionnement d'instances de participation : les Conseils de quartier

2.2 – Les Conseils de quartier

Les conseils de quartier sont ouverts à toute personne volontaire résidant ou travaillant dans le quartier et âgée de 16 ans minimum. Toute association du quartier peut être représentée au sein du conseil par un membre.

Leur rôle :

Les Conseils de quartier sont des lieux de débat des projets d'amélioration de cadre de vie, d'animation de la vie du quartier. Ce sont des espaces d'information privilégiés sur les politiques publiques mises en œuvre par la Ville ou d'autres instances ayant un impact sur le quartier. Ils ont également une mission d'animation et de mobilisation des habitants dans la vie du quartier.

2.3– Présentation du service « Proximité et relations aux Citoyens »

Vos interlocuteurs privilégiés pour l'ensemble du dispositif participatif :

- **Floriane BOURREAU**, coordinatrice de la Participation Citoyenne pour les Conseils de quartier de SOUCHÉ, NORD et SAINT-LIGUAIRE ;
- **Mathieu JACQUEMIN**, coordinateur de la Participation Citoyenne pour les Conseils de quartier de GOISE-CHAMPOMMIER-CHAMPCLAIROT, SAINT-FLORENT et SAINTE-PEZENNE ;
- **Pierre FOURNIER**, coordinateur de la Participation Citoyenne pour les Conseils de quartier de CENTRE-VILLE, TOUR CHABOT GAVACHERIE et CLOU BOUCHET
- **Marc MONNERIE**, Coordinateur Gestion urbaine de proximité/Conseils citoyens
- **Lydie SENELIER**, chargé de suivi administratif, logistique et événementiel
- **Bénédicte GABRIEL**, cheffe du service Proximité et Relations aux Citoyens

2.4 - Les dispositifs complémentaires

→ Concertation thématique auprès des Niortais(es)

- *Expérimentation des formes innovantes de participation (Internet, rencontres informelles)*

→ Les rencontres de terrain ou « Gestion de proximité »

- *Mise en place de diagnostics partagés sur site*
- *Réponse réactive et coordonnée de la municipalité*

3. Installation du nouveau Conseil de quartier

Présentée par Elmano Martins Conseiller municipal et Co-président élu.

3.1 – Rappel : les conseils de quartier sont organisés en co-présidence.

Un(e) co-président(e) élu(e)

Nommé(e) par le conseil municipal

et

Un(e) co-président(e) habitant(e)

Elu(e) par le conseil de quartier

- Représentant(e) de l'équipe municipale
- Référent(e) sur les projets du conseil lors des conseils municipaux.
- Relais des projets municipaux ayant un impact sur le quartier.
- Relais des dossiers et demandes auprès des services.

- Interlocuteur (trice) privilégié(e) et principal relais entre les conseillers de quartier, les élus et le service Proximité et Relation aux Citoyens
- Représentant(e) du conseil de quartier dans les différentes instances participatives.

Cette organisation permet :

- d'assurer la transparence au sein des conseils : dialogue permanent, échange et circulation de l'information ;
- de garantir le respect du processus démocratique et de l'intérêt général ;
- assure l'animation, la coordination et le suivi des réunions.

3.2 - Election du (de la) co-président(e) habitant(e)

Les candidats à la co-présidence : - Madame Christine ARMAND, seul candidate.

Le vote est réalisé à bulletins secrets.

Résultats du vote : 15 votants
8 voix – Christine Armand
3 bulletins nuls
4 bulletins blancs

Madame Christine Armand est élue Co-présidente habitante à l'issue du renouvellement du Conseil de quartier de Sainte-Pezenne.

4. Commissions et groupes de travail thématiques

Rôles :

Groupes de travail, constitués de conseillers volontaires, autour d'un thème ou d'un projet. De manière autonome, ils se réunissent pour travailler sur les thématiques choisies. Ils peuvent faire appel en cas de besoin au Coordinateur du conseil de quartier qui pourra faire le relais auprès de services pour des demandes d'informations, et aussi le cas échéant, aux Élus du Conseil municipal.

Leur mission est d'initier des projets et d'impulser des demandes en lien avec :

- *Le cadre de vie et l'aménagement* : espaces publics (voirie, espaces verts, propreté, éclairage, signalisation...), déplacements, mobilité (stationnement, transports en commun...)
- *La vie des quartiers* : animation, lien social, communication, développement durable...
- *La valorisation du patrimoine matériel et immatériel du quartier.*

4.1 - Constitution des commissions et groupes de travail thématiques

Commission Cadre de vie

- Christine Armand
- André Beaudoin
- Nicole Bouju
- Janine Gachignard
- Paul Guilberteau
- Patrick Martin
- Sylviane Planchot
- Jezabel Pouvreau
- Jean Vignet
- Sébastien Chevrier
- Herve Pouvreau
- Olivier Aubineau
- Benoit Facquier
- Ophélie Gouy

Commission Patrimoine

- Benoît Facquier
- Ophelie Gouy *

Les commissions lors de leur première réunion auront pour entre autres la mission de désigner une personne référente. Les référents des commissions formeront avec les co-présidents le bureau du Conseil de quartier, en charge d'orienter les actions et de convenir des ordres du jour des réunions plénières. Les commissions sont ouvertes aux mouvements tout au long du mandat.

*A confirmer

5. Informations sur les projets en cours

Présentées par Elmano MARTINS, Conseiller municipal et Co-président élu du Conseil de quartier de Sainte-Pezenne.

Ces dossiers ont été impulsés dans le cadre des actions du conseil de quartier avant le renouvellement ou émanent de sollicitations de riverains. Lors des prochaines rencontres des commissions, il sera pertinent de les reprendre pour envisager de manière collective les suites données.

- Rue de la Routière – Partie Nord (information)
Processus de Déclaration d'utilité publique en cours pour acquisition foncière de la bande de terrain qui permettra l'aménagement d'un chemin blanc pour sécuriser les déplacements doux. Cette procédure doit être présentée et validée par la Préfecture. C'est un temps qui est long, à la mesure de la complexité du dossier et du nombre de propriétaires avec qui travailler.
- Rue de la Routière – Partie Sud
Visite sur site réalisée par le Bureau d'études de la direction des Espaces publics pour proposer des places de parking en adéquation avec les usages. Le service a apporté une réponse uniquement sur la partie stationnement comme il lui avait été demandé. Le dossier sera transmis à la commission cadre de vie afin qu'elle émette un avis et le présente au prochain Conseil de quartier. Un diagnostic en marchant, avec les élus et certains conseillers, avait eu lieu en février 2017 mettant en évidence la difficulté du cheminement piéton. La question de la dimension du projet, du mode de consultation, peuvent faire l'objet d'un travail de la commission.
- Rue du Moulin d'Âne
Un problème global de « shuntage » rue du Moulin d'Âne et rue du Haut Surimeau.
Visite sur site avec les riverains effectuée le 04 octobre
Propositions du service Voirie de pose de radars pédagogiques et comptage à compter du 15 novembre et jusqu'en janvier 2018.

6. Questions diverses

Les questions ont été posées par le public et les conseillers de quartier. Les réponses ont été apportées par Anne-Lydie HOLTZ, Dominique SIX et Elmano MARTINS, Élus municipaux ainsi que par le service Proximité et Relation aux Citoyens

➤ **Rue du Moulin d'Âne, actions suite à la mobilisation des riverains ?**

Pour la problématique de la vitesse, le service voirie a posé deux radars pédagogiques rue du Moulin d'Âne. Ces boîtiers permettent d'enregistrer des données, comme le nombre de passage, la vitesse moyenne, ils seront sur site jusqu'à la fin du mois de janvier 2018, afin de pouvoir comparer les usages. Les travaux de la route de Coulonges prenant fin en 2017, les services pourront objectiver l'évolution du trafic sur cet axe.

Pour la problématique du bruit, il est possible que la commission travaille si elle le souhaite à la signalétique d'ici le printemps, période où reprend la gêne ou à une action de communication.

➤ **Il n'y a pas de poubelles au Stade qui se situe Rue des sports. Les lendemains de matchs avec le vent, les déchets se déploient dans le voisinage.**

Il y a eu des poubelles qui ont été vandalisées et retirées par les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Le club et ses éducateurs sont sensibilisés au problème, le conseil peut entrer en communication avec ces derniers pour les remercier de continuer à être vigilants sur le sujet. Quant à l'équipement en poubelles, les services et la commission cadre de vie peuvent prendre contact avec les services de la CAN et de la ville pour réfléchir ensemble à une solution d'implantation.

➤ ***La rue de Telouze a vu une campagne de comptage avec radars pédagogiques, quels résultats et quels effets ? Cette rue est un itinéraire de délestage pendant les travaux route de Coulonges, la vitesse et le trafic sont inquiétants sur les zones pavillonnaires. Pourrait-on retracer les passages piétons, envisage-t-on un deuxième trottoir pour sécuriser la zone et des systèmes de ralentissement (coussins berlinois ou ralentisseurs) ?***

Les services ont effectivement procédé à la pause de radars pédagogiques avec pour objectif premier de faire de la prévention sur la problématique de la vitesse. A l'heure de l'écriture de ce relevé de conclusions, les résultats n'ont pas été transmis à notre service. Les travaux de la route de Coulonges seront terminés en 2018, il n'empêche que la commission cadre de vie peut se saisir des problématiques évoquées rue de Telouze.

Les riverains peuvent aussi signaler les anomalies via l'outil de signalement sur le site internet de la Ville.

➤ ***Un conseiller de quartier fait remarquer que souvent les problèmes évoqués en conseil de quartier relèvent du code de la route et que c'est aux forces de l'ordre d'agir dans ces cas-là. Les aménagements ont leurs limites comme le rôle des conseils de quartier.***

Les agents de la Police Municipale sont très sollicités sur notre territoire qui accueille un flux de voitures conséquent et quelques comportements suffisent à développer ce sentiment d'insécurité. S'il n'est pas possible de déployer une équipe de Police Municipale « à chaque coin de rue », il faut trouver des solutions et des moyens de réponses et de prise en compte. C'est tout le sens du conseil de quartier que de rassembler les demandes des habitants, de les contextualiser et de les prioriser, ce rôle permet aux élus et aux services d'avoir une meilleure appréhension des problématiques. Il faut aussi savoir signaler ces comportements aux autorités compétentes.

➤ ***Rue de Grange, l'aménagement proposé est très bien et propice aux cheminements piéton mais il n'est pas terminé et à vélo, croiser les voitures paraît très dangereux. Peut-on réfléchir à un aménagement ou à une finalisation de l'existant qui prenne en compte tout cela ?***

La rue est étroite et faire une bande cyclable protégée ne semble pas possible, il faut pour tous les riverains et de chaque côté de la rue, garder une voie d'accès piétonne. La commission peut se saisir du sujet mais les contraintes techniques paraissent assez élevées.

➤ ***Rue des sports, en face du stade, il y a un espace qui pourrait être développé et profiter aux sportifs comme aux écoliers. La hausse du nombre de pratiquants de l'US Pexinoise et l'état des éléments en place mériteraient un investissement. Un projet de réaménagement des vestiaires et de l'espace autour existait et est toujours disponible.***

Les élus proposent que sur ce type de projet, une présentation par phase soit étudiée. Que l'on puisse investir les crédits de manière indépendante en rendant possible les investissements futurs mais sans présenter des projets qui, sur un seul exercice, ne soient pas réalisables.

7. Prochains rendez-vous

La prochaine réunion plénière du Conseil de Quartier est fixée au :

Mercredi 28 février – Salle Polyvalente du CSC de Sainte-Pezenne, à 20h00,
Rue du Coteau Saint-Hubert.

Réunion du bureau du Conseil de quartier (Co-président élu et Co-présidente habitante et référents des commissions) : **Le 24 janvier 2018 – 18h30 – CSC de Sainte-Pezenne**

Commission Cadre de vie - mardi 12 décembre 20h00
Salle des fêtes de Sainte-Pezenne, Rue du Moulin d'Âne